

AVIS A LA POPULATION DES BREULEUX

Ordre du jour

**Assemblée communale extraordinaire du lundi 2 mars 2026 à 20h00
à la salle de spectacles (cinéma)**

Ordre du jour :

1. Accepter la proposition de l'Assemblée des ayants droit d'utiliser une partie du pâturage communal à des fins non-pastorales pour l'installation d'une décharge DTA provisoire dans le secteur « Sur-Angosse Nord Cerneux » pour une durée de 4 à 5 ans et la réalisation d'un passage sous-voie dans ce même secteur et prendre connaissance du projet ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
2. Discuter et voter un crédit de fr. 205'000.- pour la mise en conformité de la rue des Marais ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
3. Discuter et adopter le Règlement concernant l'entretien des chemins et autres ouvrages de la Commune mixte des Breuleux.

Le règlement mentionné sous chiffre 3 est déposé publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où il peut être consulté tout comme sur le site internet www.breuleux.ch.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Permanence des conseillers communaux

Les conseillers communaux, rapporteurs des dossiers, sont à votre disposition **jeudi 26 février 2026 de 17h30 à 18h00 au bureau communal**, pour répondre à toutes vos questions au sujet des propositions soumises à l'Assemblée communale extraordinaire du 2 mars 2026.

Encouragement à la lecture

Le Conseil communal des Breuleux, sur une proposition citoyenne, a décidé de mettre en place une offre culturelle pour 2026 pour les élèves des écoles primaire et secondaire domiciliés aux Breuleux.

Afin d'essayer de contrer l'utilisation de tablettes électroniques et smartphones chez les enfants, le Conseil communal souhaite donner l'occasion aux élèves de se déplacer à la librairie de la Vouivre à Saignelégier pour inciter la jeunesse à la lecture.

Par un encadrement professionnel, les enfants pourront s'éveiller à la lecture en acquérant un ou deux livres les intéressant une fois par année.

Ainsi, chaque élève concerné a désormais la possibilité de se rendre sur place pour bénéficier des conseils adaptés du personnel de la librairie, sur présentation d'une carte d'identité, et bénéficier d'un bon de fr. 30.- pour acquérir un ou plusieurs livres de son choix.